



**SAINT-AQUILIN**

**Mairie  
Le bourg  
24110 SAINT-AQUILIN**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 14 AVRIL 2014**

**Présents** : Annick DEZON, Eric GUTKOWSKI, Jean-Luc PARISOT, Morgane de SEISSAN, Josiane DURIEUX, Pascal DEGUILHEM, Cécile CLERC, Claude BERNADO, Jacques MAGNE, Stéphane BOUCHEZ, Fanny DESMOULIN, Alain SOUDEIX, Philippe CHERCHOULY, Daniel DESMAISON

Absente avec pouvoir : Marie-France REY

**Secrétaire de séance** : Cécile CLERC

**Délibérations**

♦ La commune sera représentée aux divers syndicats auxquels elle adhère par :

**SIVOS** (Syndicat à Vocation Scolaire Léguillac de l'Auche - St Aquilin)

Délégués titulaires : Eric GUTKOWSKI, Morgane de SEISSAN, Pascal DEGUILHEM

**SMCTOM** (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères)

Délégués titulaires : Jean-Luc PARISOT, Annick DEZON

Délégués suppléants : Morgane de SEISSAN, Jacques MAGNE

**SITS** (Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires)

Délégués titulaires : Eric GUTKOWSKI, Fanny DESMOULIN

**SIAEP** (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Tocane)

Délégués titulaires : Jacques MAGNE, Stéphane BOUCHEZ

Délégués suppléants : Daniel DESMAISON, Jean-Luc PARISOT

**SDE 24** (Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne)

Délégués titulaires : Eric GUTKOWSKI, Jean-Luc PARISOT

Délégués suppléants : Jacques MAGNE, Philippe CHERCHOULY

**PAYS** (Association du Pays de la Vallée de l'Isle)

Délégué titulaire : Annick DEZON

**Office de Tourisme**

Délégué titulaire : Josiane DURIEUX

Délégué suppléant : Jacques MAGNE

**Syndicat Berges de l'Isle et de ses Affluents**

Délégué titulaire : Claude BERNADO

Délégué suppléant : Jean-Luc PARISOT

**CIAS** (Syndicat d'Aide Sociale)

Délégués titulaires : Morgane de SEISSAN, Josiane DURIEUX

**CCIVS**

Délégués titulaires : Annick DEZON, Eric GUTKOWSKI

♦ Les indemnités des élus sont fixées comme suit (à compter du 06/04/2014) :  
Indemnité de fonction brute mensuelle du maire, A. DEZON : 31% de l'indice brut 1015 soit 1178,46 €  
Indemnité de fonction brute mensuelle des adjoints, E. GUTKOWSKI, JL PARISOT, M. de SEISSAN et J. DURIEUX : 8,25% de l'indice brut 1014 soit 313,62 €♦

♦ Le conseil municipal décide de transférer la compétence aménagement numérique à la CDC

♦ L'assemblée s'est prononcée favorable à l'admission en non valeur de produits irrécouvrables présentés par Monsieur le Trésorier, pour un montant de 73,60 €

♦ Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire, les délégations suivantes :

passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes

♦ prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière

♦ accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

♦ recruter des agents contractuels saisonniers ou temporaires ou de remplacement

♦ de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts

♦ d'intenter au nom de la commune les actions en justice et de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

♦ Annick DEZON et Eric GUTKOWSKI sont désignés pour représenter la commune au sein de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

♦ Annick DEZON est déléguée locale du CNAS (Comité National d'Action Sociale).